



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

N° DEL 2018.01.31/017

Le **mercredi 31 janvier 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : URBANISME 2

**Objet : Cession d'un bien, sis 23 avenue de la république.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

### Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

### Étaient représentés :

Gilles MARTINEZ donne pouvoir à Gérard FROMM;  
Mireille FABRE donne pouvoir à Nicole GUERIN;  
Manuel ROMAIN donne pouvoir à Ann RASTELLO;  
Catherine VALDENNAIRE donne pouvoir à Bruno MONIER;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Alessandro PICAT RE.

### Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de  
suffrages  
exprimés :

31

### Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, FABRE Mireille, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

La commune est propriétaire de biens immobiliers, situés au 23 avenue de la République, parcelles cadastrées AM 367 et AM 368 depuis juin 1998.

Ces biens sont constitués de terrains sur lesquels se trouvent un bâtiment composé de plusieurs appartements, dépendances et garages.

Le 1<sup>er</sup> étage est constitué de deux appartements dont un a déjà été cédé en décembre 2006.

Suite à la rupture du bail de l'appartement communal, il a été décidé de le céder ainsi que plusieurs caves constituant le bien.

Les 7 lots proposés à la vente sont les suivants:

- Parcelle cadastrée section AM n° 367, d'une contenance de 615 m<sup>2</sup> :
  - Lot n° 2 : APPARTEMENT, TERRASSE = 148m<sup>2</sup> environ
  - Lot n° 4 : COMBLES = 86 m<sup>2</sup> environ
  - Lots n° 12 - 14 - 15 - 16 : CAVES = 80 m<sup>2</sup> environ
- Parcelle cadastrée section AM n° 368, d'une contenance de 35 m<sup>2</sup> :
  - Lot n° 18 : GARAGE = 21,48m<sup>2</sup>.

Ce bien inoccupé depuis de nombreuses années a été de plus fortement dégradé par son ancien occupant.

En 2017, un particulier a proposé d'acquérir l'ensemble de ces lots pour un montant de 170 000€.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 2 février 2016,

Considérant que le bien est fortement dégradé et qu'il nécessite des frais d'entretien actuellement à la charge de la commune,

Considérant qu'un bien inoccupé se déprécie avec le temps,

Considérant que ce bien n'est d'aucune utilité pour la commune,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la cession des lots ci-dessus définis, pour un montant de 170 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



**CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2018**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**URBANISME 2 N° DEL 2018.01.31/017**

**CESSION APPARTEMENT 23 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - AM367 ET  
AM 368**

